



6^{ème} journée nationale des Pôles de Compétitivité

21 janvier 2010

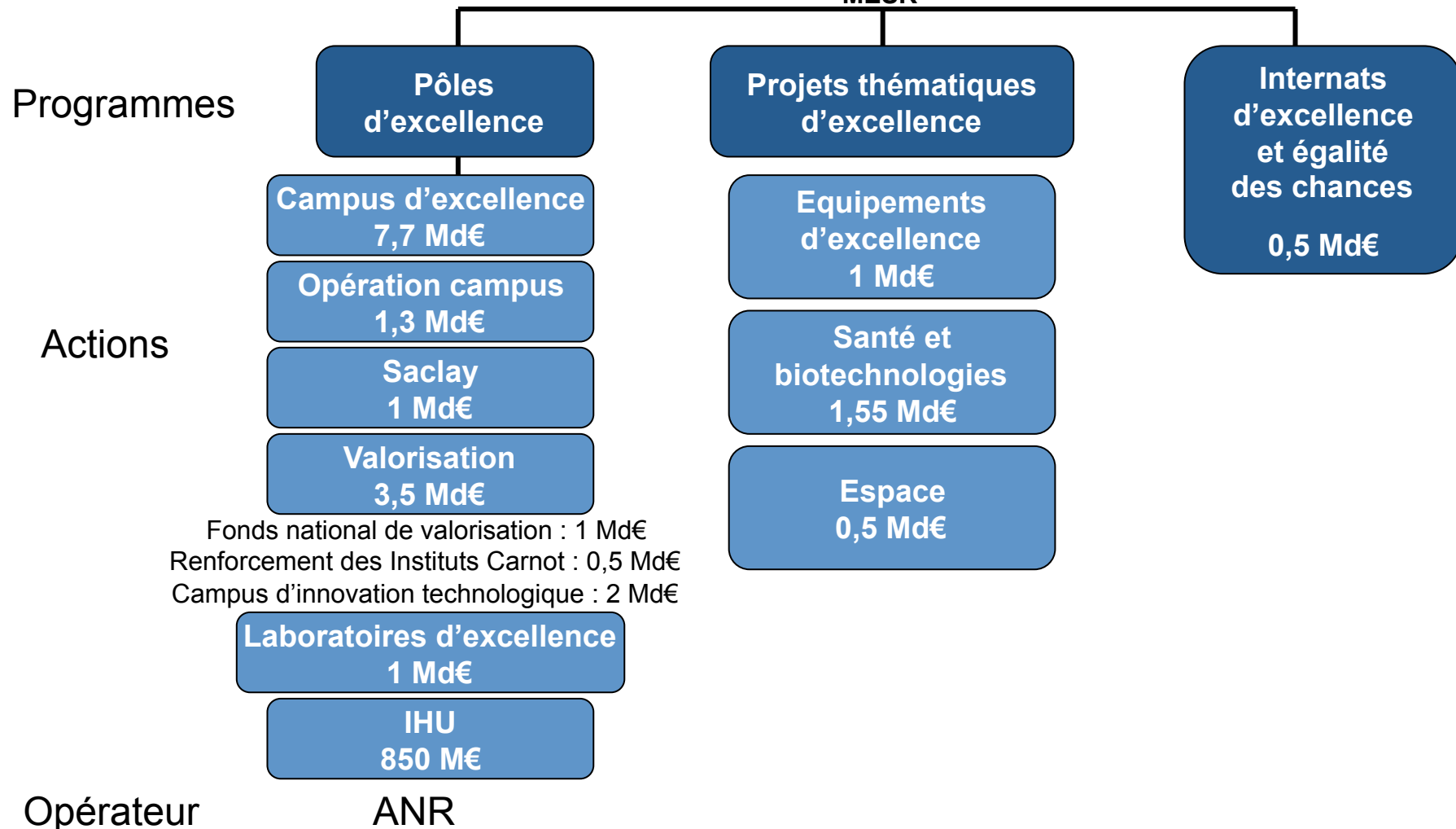
Direction générale pour la recherche et l'innovation
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Structuration des actions du grand emprunt pilotées par le MESR

MIRES

Responsable de programme Grand emprunt
MESR





Pôles d'excellence

Campus d'excellence 7,7 Md€

- Une dynamique accélérée de transformation du système d'enseignement supérieur et de recherche
- 5 à 10 campus à forte visibilité internationale, à la gouvernance renouvelée
- Regroupements territorialement cohérents d'universités et d'écoles, en partenariat avec les organismes de recherche et les entreprises
- Sélection : appel à projet basé sur :
 - l'excellence scientifique en matière de recherche et de formation
 - l'intensité des partenariats avec le monde économique
 - la capacité à atteindre une masse critique
 - la réactivité du mode de gouvernance
- Un jury international, concentré sur l'évaluation du projet et non de l'existant
- Les financements iront à terme (à l'issue d'une période probatoire confirmant la trajectoire du campus d'excellence) à des structures placées auprès des Universités, pouvant recevoir des fonds privés, et leur permettant de financer équipements de recherche, rémunérations, mise en place de projets pédagogiques ou de recherche...



Pôles d'excellence

Fonds national de valorisation 1 Md€

Création, au sein de l'ANR, d'un fonds:

- pour une part majoritaire, versement de dotations en capital à des sociétés de valorisation regroupant les équipes de valorisation de grands sites universitaires et sélectionnées sur appel à projets et après analyse d'un comité d'experts
- pour une part minoritaire, renforcement des filiales de valorisation des organismes de recherche nationaux, pour leur permettre de proposer des services de valorisation à forte valeur ajoutée (constitution de portefeuilles de brevets, *licensing*,...)



Pôles d'excellence

Instituts de recherche technologique 2 Md€

- Création d'un petit nombre d'instituts de recherche technologique de rang mondial
- Ces instituts seront des plateformes interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs
- Ces instituts devront être labellisés par un pôle de compétitivité et disposer d'une visibilité internationale
- Les candidatures seront évaluées par un jury international



Projets thématiques d'excellence

Equipements d'excellence 1 Md€

- Remédier à l'incapacité chronique à investir dans des équipements de recherche de valeur intermédiaire (trop petit pour être des TGR, mais trop gros pour être finançables dans les budgets récurrents des établissements de recherche)
- Tous les domaines scientifiques s'organisant autour de plateformes expérimentales sont concernés : calcul, SHS, bibliothèques et bases de données, physique, sciences de la terre, sciences de la vie, technologies
- Critères :
 - Performance et ouverture à toutes les communautés scientifiques concernées
 - Cohérence du projet avec la SNRI et avec les développements programmatiques conduits au sein des Alliances
 - Capacité à attirer des industriels, en tant qu'utilisateurs, pouvant participer au financement dès la phase d'investissement

Merci de votre attention

ronan.stephan@recherche.gouv.fr

attractivité

autonomie

compétitivité

excellence

innovation



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
F-75231 Paris Cedex 05

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

